



BULLETIN D'INFORMATION

Automne 2010

Décisions du Conseil

4 réunions du conseil municipal ont eu lieu.

Réunion de conseil du 20 mai 2010

Absents excusés : MM. MEDINA, GODIGNON et DUNETON, Mme DUBAYLE, Melle DEGAS.

Secrétaire de Séance : Mme MERAUD

Délibérations :

- Création d'une régie salle des fêtes [Adoptée à l'unanimité]

La Trésorerie Générale nous demande de créer une régie spécifique pour la salle des fêtes, sinon nous ne pourrions plus encaisser les chèques.

- Attribution du marché « matériel d'entretien » [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle le programme de renouvellement du matériel d'entretien, à savoir : Le tracteur tondeuse, le souffleur et la tronçonneuse, ces matériels ont plus de 15 ans et il ne paraît plus raisonnable de les maintenir en service, le coût d'entretien devenant trop important.

Après consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 20 mai 2010, a retenue la proposition de Pole Vert, rue Charles Boule 19360 Malemort pour un montant TTC de 4 866.00 €, le conseil municipal approuve la décision de la CAO.

- Demande subvention CG pour matériel entretien. [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire propose de demander l'aide du Conseil Général pour le renouvellement du matériel d'entretien dont le coût d'achat est de 4 866 € TTC.

- Adhésion à la fonction d'inspection pour hygiène et sécurité. [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire expose au Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit désigner, après avis du CTP leur propre Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité,

- soit passer convention à cet effet avec le Centre Départemental de Gestion.

En effet, l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée donne la possibilité au Centre Départemental de Gestion d'assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la mission d'inspection avec le Centre de Gestion de la Corrèze.

- Médecine préventive [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire expose au Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit créer leur propre service,

- soit adhérer à un service inter entreprise ou intercommunal,

- soit adhérer au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion.

C'est cette dernière solution que privilégie la quasi-totalité des Collectivités et Etablissements Publics du Département.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze et de l'autoriser à signer avec cet Etablissement la convention qui en régit les modalités.

- Cinéma plein air [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la communauté d'agglomération de Brive, de procéder à une projection de cinéma en plein air le 14 août 2010, la participation de la commune s'élève à 200 € TTC.

- Délibération réforme collectivité locale [abstentions : 2, pour : 8]

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,

- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,

- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,

- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

- Demande subvention exceptionnelle ASD [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de participation au 32èmes de finale de l'association sportive de Dampniat. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € pour le transport, soit 50% du coût réel.

- Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération de Brive :

L'agglomération de Brive soumet au conseil une proposition d'un plan de déplacement urbain, compte tenu de la teneur importante de ce document, le maire propose de faire passer une copie de ce document aux conseillers afin de permettre une meilleure étude de dossier. Le maire précise que le PDU sera considéré comme validé si aucune remarque n'est formulée.

- Aliénation chemins ruraux [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 28 avril 2010 de Monsieur COUSTOU Jean-Claude, demandant l'aliénation du chemin des Molières jusqu'à la limite de la commune de La Chapelle aux Brocs.

Le Conseil Municipal réuni de 20 mai 2010 a retenu à l'unanimité la demande de Monsieur COUSTOU.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal une demande d'aliénation en cours :

Monsieur Francis BERNICAL demande, par courrier en date du 12 juillet 2009, l'aliénation de la voirie communale entre les parcelles AC110 et AC106 et desservant les parcelles AD151 et AD206. Monsieur le maire précise que cette demande fait suite à une autre aliénation concernant une partie du même chemin à Melle VAURIE (cf. délibération du CM en date du 8/10/2008)

Après délibéré, le conseil municipal réuni le 21 août 2009 décide, par 1 contre, 5 abstentions et 6 pour, de donner son accord pour cette aliénation au bénéfice de M. BERNICAL.

Le Maire précise qu'il souhaite, afin de minimiser les coûts, regrouper les dossiers d'aliénation et par conséquent, le conseil municipal décide de prendre en compte la demande de M. Coustou, mais de surseoir au lancement du dossier.

En conclusion : Le Maire précise qu'une troisième demande d'aliénation devrait être formulée, par conséquent et dans le souci de minimiser les coûts, le conseil municipal décide de surseoir au lancement dans l'attente de regrouper toutes les requêtes.

En l'absence d'autre demande, l'enquête sera lancée courant 4^{ème} trimestre 2010.

Décisions :

Tirage au sort des jurés d'assises :

- Melle Isabelle BARDON
- M. Etienne VIALLE
- Mme Christine TRONCHE épouse TRONCHE

Réunion de conseil du 28 juin 2010

Absents : Melle DEGAS, Mmes POMPIER et ROCHETTE, MM. MEDINA, JUGIE et VIALLE.
Secrétaire de Séance : M. CARPENTIER

Informations

- Liste des décisions prises dans le cadre du mandat de délégation au Maire
Signature de la vente terrain lot n°4 « pré d'Hortense » à Marie Rochette et Mathieu Delmas
Encaissement chèque de Groupama de 117,98 € TTC, pour sinistre de l'éclairage public du Bouyssou

Délibérations

- Délibération pour choix d'un avocat afin de répondre à l'assignation de M. Taurisson : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une assignation à la commune de Dampniat par la SCP Peyronnie Culine Lescure suite à une requête de M. Christophe Taurisson.

Le litige porte sur une portion (25 à 30 m2) du chemin rural jouxtant la parcelle cadastrée section AD38 à la Sénéchale.

Le Maire rappelle que nous avons contracté une assurance protection juridique qui couvre les frais liés aux litiges se rapportant à la gestion des biens du domaine public . Il convient de choisir un avocat afin de répondre à cette assignation : Maître Philippe Clarissou.

- Délibération pour restitution de la caution logement « la poste » : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de la poste M. et Mme BOUTON devaient libérer les locaux au plus tard le 1^{er} mai 2010 conformément au préavis adressé en date du 1^{er} février 2010.

Le logement a été libéré le 25 mai, il est proposé donc de garder le montant de la caution correspondant au loyer du mois de mai. Le Conseil Municipal décide de retenir la caution.

- Actualisation loyers palulos : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire donne lecture du courrier du 25 mai 2010 de la Direction Départementale des Territoires fixant à moins 0,06 % le taux maximum de révision à pratiquer pour les loyers « Palulos » à compter du 1^{er} juillet 2010. Après délibéré, le conseil décide, compte tenu du taux très faible, de ne pas baisser les loyers et charges des deux logements A et B de l'ancien Presbytère du montant maximum autorisé, soit une diminution de 0,06 % :

Logement A Loyer : 304.12 € / mois, montant des charges : 64.52 € / mois

Logement B Loyer : 304.12 € / mois, montant des charges: 104.68 € / mois

- Démarche à caractère pédagogique de la Commune pour les élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège : [Adoptée à l'unanimité].

Le Conseil Municipal, décide, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'acheter un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème}. Cette année, le montant total TTC est de 163.26 € pour 6 élèves.

- Frais de scolarité Brive pour 2006/2007 et 2007/2008 : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de BRIVE a transmis le décompte des scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune pour les années :

- **2006/2007** pour un montant de frais répercutés fixé à **2 918.08€ à échéance Juin 2010** pour 3 enfants en classe maternelle et 1 enfant en classe primaire.

- **2007/2008** pour un montant de frais répercutés fixé à **2 216.25€ à échéance Novembre 2010** pour 2 enfants en classe maternelle et 1 enfant en classe primaire.

Monsieur le Maire précise que ce décompte n'appelle ni remarque ni objection particulière et propose donc de l'autoriser à mandater ces sommes dès réception des titres correspondants.

- Attribution du marché « poteaux d'incendie » : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire rappelle le programme défense incendie, en particulier le long de la RD162 entre Lafarge et la Croix st Jacques, secteur récemment urbanisé.

Le Maire précise que le syndicat des eaux du Coiroux doit procéder au changement d'une conduite le long de la RD 162 et qu'il serait opportun de profiter de ces travaux pour implanter trois poteaux incendie.

Après consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2010, a retenue la proposition de la SAUR, 2 rue Alfred Deshors – 19316 Brive Cedex, pour un montant total TTC de 5 920.00 €.

Le Conseil Municipal après délibéré, retient la décision de la commission d'appel d'offres.

- Avenant accès Personnes à Mobilités Réduites à la Salle des Fêtes : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire rappelle le Plan de Mise en Accessibilité Voirie étudié dans le Plan Aménagement de Bourg et précise qu'il convient de rajouter l'accessibilité à la cour de l'école et à la salle polyvalente. Pour cela, le Maire propose, dans le cadre du Plan d'Aménagement du Bourg, de passer un avenant avec la SCREG.

L'avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires par l'entreprise SCREG

Ouest, titulaire du marché de travaux d'aménagement du bourg et du PAVE de la commune de DAMPNIAT. Il comprend la sécurisation de l'accès Personne à Mobilité Réduite à l'école, le renforcement du mur porteur d'enceinte qui supporte l'accès Personne à Mobilité Réduite à la salle polyvalente pour un montant total de 15 603.67 €HT.

Le montant du marché sera arrêté à la somme de 102 478.29 € HT, ce qui représente une augmentation de 17.96% du montant du marché initial.

- Vente matériel (tracteur-tondeuse, souffleur et tronçonneuse) : [Adoptée à l'unanimité].

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 mai 2010 pour le renouvellement du matériel d'entretien. Le vieux matériel est donc mis en vente pour pièces détachées. Après affichage et information, plusieurs propositions ont été transmises sous pli cacheté.

La commission d'appel d'offres réunie le 28 juin 2010, a retenue les propositions suivantes :

Souffleur : attribué à Laurent VIANE pour 71 €

Tracteur tondeuse : attribué à Laurent HUMEDES pour 450 €

Tronçonneuse : attribuée à Virginie GODIGNON pour 50 €

Soit une recette totale pour la Commune de 571 €.

Il est précisé que Mr GODIGNON ne prend pas part au vote concernant la tronçonneuse.

Le Conseil Municipal après délibéré, retient la décision de la commission d'appel d'offre.

Réunion de conseil du 26 août 2010

Absents excusés : Melle DEGAS, Mme POMPIER, MM. VIALLE, MEDINA, JUGIE

Secrétaire de Séance : Mme ROCHETTE

Liste des décisions prises dans le cadre du mandat de délégation au Maire :

Encaissement chèque groupama de 282,36€ pour hayon tracteur

Délibérations :

- Amortissement doc urbanisme : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour fixer la durée d'amortissement des documents d'urbanisme. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour fixer une durée d'amortissement de 5 ans à partir de 2010 sur l'article 202, avec accord de la Trésorière.

- Tarif cantine et garderie : [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 1er

septembre 2010 : **Cantine Scolaire** : de 2,37€ à **2,40 €** - **Repas adultes** : de 5,65€ à **6,00 €**

Garderie soir : reste à **1,35 €** - **Garderie matin** : gratuite

- Lancement 3^{ème} tranche PAB (Conseil Général) : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, une délibération en date du 11 juin 2008 de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, avec un plan de financement arrêté portant sur l'ensemble du programme chiffré par notre maître d'œuvre.

Le Maire propose de réaliser la 3^{ème} tranche année 2011 pour un montant total de 62 300 € HT.

Soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier technique se rapportant à cette opération

- Demande subvention au Conseil Général pour création chaufferie : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2009 concernant le changement de la chaudière et du type de combustible pour un montant de 25 688,18€ TTC ainsi que la demande de subvention accordée par le Conseil Général pour un montant de 4833,00 €.

Le Maire rappelle que l'installation comporte une chaudière gaz desservant la mairie, l'école, la cantine et la salle des fêtes.

Le Maire précise que les locaux de l'ancienne chaufferie ne correspondent plus aux normes actuelles et ne peuvent plus accueillir de chaudière, nous n'avons eu guère le choix que d'installer cette chaudière dans l'enceinte de la salle des fêtes, seul endroit possible. Il convient maintenant, afin de se mettre en conformité par rapport à notre ERP, de créer un local chaufferie ainsi qu'un local technique pour protéger les installations, le montant estimé est de 8938,67 € TTC.

Le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Général pour la création de ces locaux et **demande une autorisation de démarrage anticipé des travaux afin de palier rapidement au manque de sécurité de notre salle des fêtes.**

- Avenant travaux électrique : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2009 concernant les travaux de mise aux normes électriques pour l'école, cantine, salle des fêtes et mairie ainsi que la délibération du 23 mars donnant les travaux à l'entreprise BONNEL'ELEC, Le Poumel, 19360 DAMPNIAT pour un montant de 10 459,76 € TTC

Le Maire précise que suite au passage d'un organisme de contrôle il s'avère nécessaire, pour être en totale conformité, de reprendre le tableau général qui alimente l'ensemble des bâtiments (école, cantine, mairie, salle des fêtes et logement locatif), le coût de ces travaux est estimé de 1794,51 € TTC.

Le Maire propose de réaliser ces travaux, le montant du marché sera donc arrêté à la somme de 12 274,27€ TTC, ce qui représente une augmentation de 17,16 % du montant du marché initial.

- Diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle le décret 2009-500 du 30 avril 2009. Champ d'application pour les ERP existants de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, doivent, au 1er janvier 2011, avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement ou de l'installation, décrit les travaux nécessaires pour la mise en conformité avant le 1^{er} janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux.

Le Maire précise que la salle des fêtes de Dampniat est un ERP de 4^{ème} catégorie et que nous entrons dans le champ d'application du décret précité.

Le Maire précise que le diagnostic présenté ce jour au conseil municipal est réalisé par lui-même, dans un souci d'économie et après consultation de professionnels.

Le Maire propose d'approuver ce diagnostic et précise qu'il sera tenu à la disposition de tout usager.

Réunion de conseil du 6 octobre 2010

Absents excusés : Melle DEGAS Mmes POMPIER, ROCHETTE - **Secrétaire de Séance** : Mme MERAUD

Délibérations :

- Choix de l'entreprise pour travaux réfection peinture au stade : [Adoptée à l'unanimité].

Suite au sinistre dégât des eaux dans les vestiaires du stade (une déclaration est déposée auprès de notre assureur et nous avons reçu l'accord de travaux) la commission d'appel d'offre réunie le 6 octobre 2010 a retenue l'entreprise MOURLHOU pour un montant HT de 881 €, le conseil municipal entérine ce choix. Ce dégât des eaux provenant de fuites des ballons d'eau chaude situés au dessus, il convient de mettre en sécurité ces derniers avant d'effectuer les travaux de peinture.

- Demande de report subvention voirie de 2010 sur 2011 : [Adoptée à l'unanimité].

La commune n'a pas sollicité d'aide du plan quinquennal de subvention voirie mis en place par le conseil général pour l'année en cours. Afin de ne pas perdre notre part de subvention 2010 nous demandons le report de notre part 2010 sur l'année 2011. Les travaux sur la VC1 sollicitent une subvention autre que celle attribuée à ce plan.

- Congrès des maires, prise en charge des frais. [Adoptée à l'unanimité]

Le Conseil Municipal de Dampniat après délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à participer au 93^o Congrès des Maires 2010 qui se tiendra à Paris Expo Porte de Versailles du 23 au 25 novembre 2010 et de prendre en charge les frais correspondants, soit 90€. Le maire précise que les frais de trajet, hébergement et repas sont payés par ses propres deniers.

- Choix de l'entreprise pour recherche radon : [Adoptée à l'unanimité]

Les collectivités ont obligation d'effectuer une recherche de radon dans les locaux communaux tous les 5 ans, la dernière datant de 2005, nous devons donc effectuer cette opération cette année. Après consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2010 a retenue la proposition de SOCOTEC, 19 bd Gal Koenig 19100 BRIVE LA GAILLARDE pour un montant HT de 240 €, le conseil municipal entérine ce choix.

- Choix de l'entreprise pour création local chaufferie : [Adoptée à l'unanimité]

Il convient de mettre en sécurité la nouvelle installation de chauffage située dans la salle polyvalente, ces travaux consistent à faire poser une porte et des cloisons, le tout coupe feu 1 heure et de faire faire une installation électrique.

Après consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 6 octobre 2010 a retenue les propositions ci dessous, le conseil municipal entérine ce choix.

- Porte : SARL BOUDIE - 19270 USSAC, pour un montant HT de 1460 €.

- Cloisons : SARL TEIXEIRA - 19000 TULLE, pour un montant HT de 1566,91 €.

- Electricité : JLB ELEC - 19360 DAMPNIAT, pour un montant HT de 1305,55 €.

- Convention préfecture pour dématérialisation des actes : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire fait part d'une lettre-circulaire de M. le préfet relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cette lettre rappelle le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 concernant la création du programme ACTES qui permet de transmettre les actes par voie électronique.

Le Maire propose de recourir à la télétransmission et précise que la création d'un groupement de commande dématérialisation des actes est en cours avec l'Agglomération de Brive. Une consultation est lancée pour recourir un tiers de télétransmission. Il convient de passer une convention avec la préfecture pour pouvoir accéder à ce programme.

Le Conseil Municipal décide de recourir à la télétransmission par un tiers via le groupement de commande, de passer la convention avec le Préfet.

- Modification du contrat entretien chaudière mairie et ex poste : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2008 attribuant contrat d'entretien des chaudières, chauffe-eau et radiants à gaz pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2011 à la société SAVELYS pour un montant annuel de 841.52 € TTC. Aujourd'hui l'entretien de la chaudière de la poste est à la charge du locataire et la mairie dispose d'une chaudière au gaz. Il convient de modifier le contrat d'entretien afin de l'adapter à la configuration actuelle.

- Approbation de l'Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 décembre 2008, portant sur l'adhésion à l'association Notre Village et sur l'engagement dans un Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ». Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

- Classe découverte, demande de participation financière : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire énonce un projet de classe découverte, de 8 jours courant 2^{ème} trimestre 2011 au domaine de La Martière à l'île d'Oléron, au profit des élèves de l'école de Dampniat. Il précise que cette sortie serait financée par le Conseil Général pour 40%, par les parents d'élèves et l'association des parents d'élèves pour 30 % et enfin par la commune pour 30%. Le montant total serait de 443€ par élève.

- Demande aliénation d'un chemin par Mme SABRI : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire informe d'une demande d'aliénation par courrier en date du 23 septembre 2010 de Mme Renée SABRI demeurant à Germane 19360 La Chapelle aux Brocs, pour une partie de la voirie rurale située entre les parcelles AL80, 81, 83 et 84 au lieu dit « La Combe »

- Lancement des procédures d'aliénation : [Adoptée à l'unanimité]

Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 août 2009, du 20 mai 2010 et du 6 octobre 2010 relatif aux demandes d'aliénations de chemins ruraux de M. BERNICAL, M. COUSTOU et de Mme SABRI. Il rappelle les décisions du conseil municipal, à savoir, accepter les demandes d'aliénations et dans un souci de minimiser les coûts, surseoir et grouper les enquêtes publiques.

Les enquêtes publiques, pour les trois demandes en cours, vont être lancées.

Ecole

L'effectif de l'école de Dampniat était, à la rentrée, de 39 élèves (dont deux qui viennent de La Chapelle aux Brocs et deux de Malemort).

Le cycle 2 de Philippe GUILLOUT avec 23 élèves et le cycle 3 de Mathieu SAUNIER avec 16 élèves.

Nous avons une inscription supplémentaire pour une rentrée après les vacances de Toussaint dans la classe de cycle 2. Cela portera l'effectif à 40 dont 24 dans la classe de M. GUILLOUT.

Assainissement des hameaux du Bouyssou et des Places

La durée des travaux est estimée à 5 mois, le chantier débutera par la mise en place du réseau au hameau des Places à compter du lundi 18 octobre,. Les entreprises intervenant pour la réalisation des travaux sont l'entreprise EUROVIA, Z.I. du Teinchurier à Brive et l'entreprise JACCARD T.P., La Fournade à Brive.

Le coût de cette tranche est de 320 000 € TTC. Le coût total des travaux, avec ceux réalisés en 2009, est de 535 000 € TTC.

La VC7, la route du Bouyssou et la route des Places seront fermées à la circulation pendant la durée des travaux sur les voiries concernées. Les déviations seront mises en place par l'entreprise.

Planning prévisionnel des travaux :

Route des Places : semaine 42

VC7 : semaines 43 à 46

Création voirie provisoire d'accès au Bouyssou: semaine 43

Route du Bouyssou : semaines 47 à 50 (congé semaine 51-52) et semaine 2 à 4 (2011)

Village du Bouyssou: semaine 5 à 11

Plan d'Aménagement du Bourg

Les travaux ont, comme de coutume, pris du retard. Les gros œuvres sont terminés, reste à poser le grillage et portail de l'école, la rampe d'accès à la salle polyvalente, les marquages au sol et paysager les espaces verts.

Le conseil général a donné son accord pour effectuer des travaux de réfection de la route départementale en travers du bourg, début 2011.

Inscription sur les listes électorales AVANT LE 31.12.2010

Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de Dampniat, vous devez vous rendre à la mairie, avec les documents ci dessous.

- Titre d'identité et de nationalité, carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour
- Un justificatif de domicile (facture à votre nom et prénom de moins de 3 mois) si vous habitez à Dampniat
- Si vous n'habitez pas la commune, d'une pièce permettant de prouver que vous êtes inscrit pour la cinquième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Télévision Numérique Terrestre (TNT)

La région Limousin va passer au tout numérique le 29 mars 2011.

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique). Vous êtes concernés si vous recevez la télé par une antenne râteau.

Comment faire pour recevoir la TNT :

- Si vous avez acheté un poste TV après le 1^{er} mars 2008, ce dernier est déjà équipé.
- Si vous avez acheté un poste TV avant le 1^{er} mars 2008, vous devrez acheter un démodulateur TNT d'un coût d'environ 30€.

Une orientation de l'antenne râteau sera peut être nécessaire.

Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 28 mars 2011 au 29 mars 2011 :

- Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.
- Les émetteurs numériques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires

Le jour du passage au numérique, le 29 mars 2011, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes.

Si vous avez plus de 70 ans et ne payez pas la taxe audiovisuelle, vous pouvez bénéficier d'une aide de 25€ pour le démodulateur et de 120€ pour une antenne.

Si vous êtes dans un secteur non couvert par la TNT, suivant les mêmes conditions que ci-dessus, vous pouvez bénéficier d'une aide de 250€ pour un accès via satellite.

ATTENTION : Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent essayer de vous vendre du matériel inutile ou à un prix excessif. Les installateurs doivent posséder une accréditation pour la TNT.

Pour tous renseignements sur la TNT : ☎ 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h), site <http://www.tousaunumerique.fr/> ou la mairie ☎ 05 55 25 70 21.

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Pour se faire recenser, il faut se présenter à la mairie du domicile. Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

L'intéressé (ou son représentant) souscrit une déclaration mentionnant :

- son état civil (noms, prénom, date et lieu de naissance...),
- ses domicile et résidence,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- un livret de famille,

En cas d'absence de recensement dans les délais

L'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).

Agenda 21

A la suite de la mise en place du groupe de travail composé d'habitants de la commune et d'élus nous avons finalisé la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »

Le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité.

Il s'agit d'un projet local de développement durable, à l'échelle de la commune, dont le but est : répondre aux besoins des populations, assurer à tous l'accès aux services essentiels, renforcer la cohésion sociale entre génération, impulser une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables tout en préservant l'environnement.

Très concrètement, après une synthèse du diagnostic établi sur notre commune nous avons élaboré une vingtaine de fiches actions qui nous permettent d'identifier puis de mener à bien des projets très précis. Le détail de ces actions est consultable en mairie.

L'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » concrétisera l'aboutissement de notre agenda 21 et sera matérialisé par la pose de panneaux spécifiques aux entrées de la commune.

Info sur la collecte des ordures ménagères

A moyen terme le Sirtom envisage de mettre en place une formule de tri incitatif. A ce jour rien n'est fixé mais concernant le paiement de la redevance il pourrait se faire de la façon suivante : une part fixe et une part variable en fonction du poids des déchets de chaque foyer.

A ce sujet nous ne pouvons qu'inciter les habitants de la commune à mieux trier leurs déchets, à recycler tout ce qui peut l'être, notamment par le compostage ou l'apport volontaire dans les containers prévus à cet effet ou en déchetterie.

Des composteurs sont disponibles, après commande en mairie, pour un prix modique.

L'info sur un meilleur tri des déchets vous a été distribué avec ce bulletin mais également toujours disponible en mairie.

Au delà de toutes considérations financières nous ne pouvons que vous inciter à mieux trier vos déchets, moins gaspiller les énergies (eau, électricité, combustible ...)

Chaque geste dans ce sens (aussi petit soit-il) ne peut qu'améliorer notre quotidien et au-delà contribuer à préserver notre planète pour nos enfants et les générations futures.

Agenda des activités

- 06 novembre 20h00 à la salle des fêtes : belote des pêcheurs du pays de Brive
- 11 novembre 11h00 : commémoration de l'Armistice, à 11h00 devant le monument aux morts.
- 13 novembre 14h30 : Expo sur Beaulieu organisée par le club restons jeunes.
- 20 novembre à 20h00 à la salle des fêtes : journée « pot au feu » organisée par le comité des fêtes
- 21 novembre 14h00 à la salle des fêtes : loto organisé par le club Restons Jeunes
- 04 décembre : Téléthon organisé par la municipalité et l'ensemble des associations de Dampniat
Rendez vous à 9h00 au presbytère, pour la randonnée et 14h00 salle des fêtes de la Chapelle aux Brocs pour des animations. (Contact : Bernard LAFEUILLE, Tel : 06 20 24 80 00)
- 04 décembre 20h30 à la salle des fêtes : poule aux gibiers organisée par la société de chasse.
- 18 décembre à l'église : concert de Noël sur 2 séances, une à 15h30 et l'autre à 21h00, organisé par la chorale « De Si De La ».
- 22 janvier 20h00 à la salle des fêtes, conférence sur les émigrants dampniacois à Cadix(Espagne), au 18ème siècle, organisée par l'ALD.
- 05 février 20h00 à la salle des fêtes : belote (par équipes) de la boule dampniacoise.
- 06 février, sortie neige au Mont Dore, organisé par l'ALD.
- 13 février, Randonnée préhistoire en vallée de Planchetorte, organisée par l'ALD.
- 19 mars 20h00 à la salle des fêtes : loto organisé par l'ASD.
- 26 mars 20h00 à la salle des fêtes : repas du sanglier organisé par la société de chasse.
- 16 avril 20h00 à la salle des fêtes : Paella organisée par l'association des parents d'élèves.

Soirée des vœux de la Municipalité, le 8 janvier à 20h30 à la salle des fêtes

**Le Maire et l'ensemble du conseil municipal vous invitent, à venir
passer une soirée conviviale et détendue pour partager
le cidre et la galette et échanger nos vœux pour 2011**